



Déclaration d'impôts pour 2012

Par **roubaud**, le **16/04/2011** à **06:59**

Bonjour,

A l'aube de la retraite (60 ans), je quitte mon appartement et retourne vivre chez ma mère qui est propriétaire d'un appartement et vais m'occuper d'elle.
Je pense avoir 1200 euros/mois, elle a 1300 euros/mois.

Est il préférable de faire 2 déclarations séparées ou bien qu'un déclaration groupée avec 2 parts et demie (maman veuve à l'âge de mes 5 ans).

Et qu'en est il à ce moment des impôts locaux ???? je me déclare à la même adresse ????

Merci pour toutes vos réponses qui restent pour moi nébuleuses .

Bonne journée

Par **mimi493**, le **16/04/2011** à **20:11**

Oui. La taxe d'habitation est payée par un seul

Par **francis050350**, le **20/04/2011** à **15:40**

Bonjour ,
dans aucun cas , une seule déclaration . Toujours 2 avec chacun ses revenus.